



DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de BEAUVAIS
CANTON DE CHAUMONT EN VEXIN
mairie.loconville@orange.fr

COMMUNE DE LOCONVILLE
60240

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2021

Convocation : 29 juin 2021

Membres en exercice : 11

Membres présents : 06

Membres absents : 05

Affichage : 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, Le 6 juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de LOCONVILLE, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle communale, sous la Présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM. Serge STEINMAYER, Maire, MM. Philippe GAUTIER, Rémy RICHARD et Mme Patricia LE MAITRE adjoints au maire, Mme Isabelle MIFKOVIC,
MM. Charles GAUTIER, Olivier CASSEGRAIN, Franck LEVEAU, Mathias LAURE.

Absents excusés : M. Xavier SAMAIN qui avait donné pouvoir à M. Rémy RICHARD, Mme Véronique Lefeuvre qui avait donné pouvoir à M. Philippe GAUTIER, Mme Patricia LE MAITRE qui avait donné pouvoir à M. Serge STEINMAYER, Mme Isabelle MIFKOVIC et M. Mathias LAURE.

Après approbation du procès- verbal de la réunion précédente, Monsieur le maire ouvre la séance.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Rémy RICHARD.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-LUCIEN (23/2021)

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 janvier 2020 relative à la Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'ADTO-SAO,

VU la consultation lancée le 13 avril 2021 pour la mission de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée ouverte sans remise de prestations donnant lieu à versement d'une prime avec possibilité de négociation (avec l'ensemble des offres) dans le respect des dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1, R. 2123-4 à 6 du Code de la Commande Publique,

Considérant :

- Les offres reçues
- Le rapport d'analyse des offres établi par l'ADTO-SAO, présenté par Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **de retenir l'offre** de SAS Laurent FERET pour un montant de 55 712.61 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces des marchés s'y affèrent.

MOTION FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES (24/2021)

CONSIDERANT:-Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,-Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT:-L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,-L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues, -Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur;-Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

EXIGE :

Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF

DEMANDE : Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,

Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la motion de la fédération nationale des communes forestières du 24 juin 2021.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Les travaux au 4bis rue de l'église sont en cours, les portillons seront posés courant juillet.

Concernant la réfection de la toiture au 1 rue de l'église, les travaux sont retardés, les chantiers ayant pris du retard en raison du mauvais temps.

La séance est levée à 20h15,

FAIT ET DELIBERE A LOCONVILLE LE 6 juillet 2021 ET ONT SIGNE, LES MEMBRES PRESENTS.

Le Secrétaire,
Rémy RICHARD



Le Maire,
Serge STEINMAYER.

